



PÊCHE À PIED

Grandes marées du 4 au 8 novembre 2025 : prudence !

Du 4 au 8 novembre 2025 - Coefficient jusqu'au 106 - Appel à la prudence

Lors de chaque période de grandes marées, le bord de mer morbihannais attire les amateurs de pêche à pied. Ce sera notamment le cas pour les grandes marées du 4 au 8 novembre 2025 avec des coefficients de marée supérieurs à 100 .

Publié le 03 novembre 2025

A cette occasion, nous appelons les pêcheurs à pied à la plus grande vigilance et rappelons les conseils de prudence.

Avant :

- Vérifiez les horaires de marées
- Consultez les prévisions météorologiques du jour (ne pas s'aventurer par temps de brouillard)
- Prévenez votre entourage
- Munissez-vous d'un moyen de communication et/ou de signalisation
- Portez un équipement adapté (attention aux équipements du type cuissardes qui peuvent se révéler très handicapantes dès lors qu'elles sont remplies d'eau)

Pendant :

- Pêchez sur des endroits connus et fréquentés (les vasières mais aussi les bandes rocheuses discontinues peuvent se révéler particulièrement dangereuses à la montée des eaux)
- Restez joignable et à vue des autres pêcheurs à pied
- Anticipez le délai qui vous sera nécessaire pour rejoindre la terre ferme
- Observez régulièrement le niveau des eaux, le mouvement des autres pêcheurs et l'évolution des conditions météorologiques (à l'arrivée d'un banc de brume regagnez sans délai la terre ferme)
- Dès que l'eau monte commencez à rejoindre la terre ferme

Nous rappelons qu'il est interdit de pêcher à moins de 15m d'un parc conchylicole.

Pour vous informer de la qualité sanitaire des sites de pêche, rendez-vous sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr. Les coquillages doivent être pêchés vivants et consommés le jour même. La pêche doit être pratiquée dans le respect des mesures de protection de l'environnement marin.

Les prélèvements sont limités à la consommation familiale. La pêche est toujours interdite de nuit, entre le coucher et le lever du soleil. Il existe pour certaines espèces des quotas de capture et des tailles minimales qui doivent être respectées.

Pêcher d'une manière responsable, c'est également observer des règles de comportement simples : trier et rejeter les captures sous-taille directement sur leur lieu de pêche, remettre en place les pierres retournées pour perturber le moins possible les organismes vivants, ne pas pêcher davantage que ce qui sera consommé.

Consultez les informations concernant la pêche à pied dans le Morbihan sur <http://www.morbihan.gouv.fr/.../Peche-a-pied-des-regles-a...>

Le site internet de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, dédié à l'information sanitaire des pêcheurs à pied de loisir en Bretagne > pecheapied-responsable.fr

<https://youtu.be/xSgshn7hq-c>

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00